

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33-2025

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 25 novembre 2025

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure
COMMUNE DE LIRAC

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 25 novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – RUBIS Quentin - CARMINATI Antoinette

Procurations : - VAUTRIN Éric donne procuration à BOINEAU Sandrine – AYME Stéphane donne procuration à JOSSIN Angélique

Absents : GALHAC Christian – PIRE Sébastien - DUROU Marion – JEAN Alexandra – BROUARD Aurélie

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Délibération portant sur la dénomination de la traverse du nouveau lotissement rue du Sallet

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de nommer la future voie publique qui traversera le futur lotissement quartier du Sallet « Traverse de la Garrigue »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'organe délibérant décide :

- De valider la dénomination « Traverse de la Garrigue » de la future voie publique qui traversera le futur lotissement quartier du Sallet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire
Cédric CLEMENTE



Délibération n°33/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	8 + 2 procurations

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
17/11/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Village authentique



Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr